

La carte Cap'Sol est un titre de transport permettant la libre circulation sur le réseau Cap'Bus, à son titulaire ainsi que ses ayants-droits (enfants à charge de moins de 12 ans), du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019 inclus.

Elle est accordée sous conditions de **statuts** (catégories de rattachement : RSA, ASS, personnes handicapées (+ 80%), personnes âgées (+ 61ans) et anciens combattants), **de domiciliation** (résidence à titre principal sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée – CAHM), **de ressources** (avis d'imposition pour toutes catégories et notification des organismes sociaux de référence pour les bénéficiaires RSA, ASS et handicapés de plus de 80%)

**L'instruction des demandes (délai maxi 15 jours ouvrés) relève de la compétence exclusive du service transport de la CAHM.** Le présent formulaire doit donc être renvoyé, dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**  
**Service Transports et Déplacements**  
**ZI Le Causse, Avenue du 3ème Millénaire - 34630 SAINT THIBERY**

**La notification retour (acceptation, rejet ou classement en attente) fait l'objet d'une information par courrier postal,** spécifiant systématiquement une date minimale de récupération du titre de transport (1 carte par bénéficiaire (titulaire et ayants droits).

**La délivrance du titre sur support billettique est uniquement assurée par l'agence commerciale du réseau CAP'BUS (1 bis quai Commandant Réveille, 34300 AGDE)** contre paiement direct d'une participation de 5€ par carte émise ou 3,5 € pour un renouvellement sur titre existant (ancienne carte à conserver).

**Chaque bénéficiaire Cap'Sol est soumis au règlement interne du réseau.**

### **PIECES A FOURNIR (1 dossier par personne)**

**Afin d'optimiser l'instruction de votre demande, veillez à ne pas découper ou agraffer les pièces justificatives requises**

**PIECES COMMUNES : RSA, ASS, personne handicapée (+ 80%), personne âgée (+61 ans), ancien combattant**

- 1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (livret de famille si enfant de moins de 12 ans à charge).
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture téléphone ou EDF (si personne hébergée : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant).
- Photocopie du dernier avis d'imposition recto/verso 2017 (avis sur les revenus 2016).

**PIECES COMPLEMENTAIRES : RSA, ASS, personne handicapée (+80%)**

**Personnes Handicapées à plus de 80 % :**

- 1 photocopie recto/verso de la carte d'invalidité.
- Notification de versement de l'A.A.H de moins de 3 mois

**Bénéficiaires A.S.S :**

- Notification de versement de l'A.S.S. de moins de 3 mois.

**Bénéficiaires R.S.A (sans activité professionnelle) :**

- Notification de versement du R.S.A de moins de 3 mois.

### **PARTIE A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR**

**CATEGORIE DE RATTACHEMENT :**    RSA    ASS    +61 ANS    HANDICAPE    ANCIEN COMBATTANT

**NOM/PRENOM du bénéficiaire :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE COMPLETE :**